

# Examen des services agréés de garde d'enfants : Ce qu'on nous a dit

## Objet

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a annoncé en 2018 son intention d'aller de l'avant avec un examen et un remaniement du cadre de réglementation et de délivrance des permis des services de garde d'enfants.

Les pratiques de délivrance des permis ont subi des changements ces dernières années, mais pas nécessairement de manières soutenant de façon optimale la prestation des programmes de la petite enfance.

L'établissement d'un nouveau cadre de réglementation et de délivrance des permis munira le MEDPE d'un fondement pour mieux appliquer la stratégie exposée dans notre document intitulé « Des services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable : l'endroit idéal pour grandir! »

Nous voulons doter le secteur de la garde d'enfants de la Nouvelle-Écosse d'un cadre de réglementation appuyant plus efficacement et utilement les fournisseurs et exploitants de services de garde d'enfants, et

- soutenant mieux les programmes de la petite enfance;
- améliorant les résultats sur le plan du développement de l'enfant;
- favorisant le maintien de relations positives continues entre le secteur et le gouvernement provincial.

## Approche

Le Ministère a retenu la firme Davis Pier Consulting pour la réalisation de cet examen. Davis Pier a consulté en août 2018 les principaux intervenants du secteur des services agréés de garde d'enfants par le truchement de diverses démarches, dont des entrevues, des ateliers et des assemblées publiques locales.

Quarante intervenants, dont des directrices d'établissement de garde d'enfants, des agences et des services de garde d'enfants en milieu familial d'agences, des ministères et des associations professionnelles, ont été rencontrés en entrevue. Nous avons également rencontré des parents et des tuteurs d'enfants fréquentant des établissements de garde d'enfants et des services de garde en milieu familial afin de mieux comprendre les difficultés et les forces du régime en place selon leurs points de vue.

Quatorze assemblées publiques locales se sont par ailleurs tenues en différents endroits de la province et ont suscité la participation de 327 personnes au total [154 directrices d'établissement de garde d'enfants et 173 éducatrices de la petite enfance (EPE)].

## Recommandations

Neuf recommandations ont découlé des séances de consultation, des observations, de la recherche et de la consultation du personnel ministériel. Les recommandations sont regroupées sous trois thèmes, comme suit.

### 1. Agences et établissements agréés

- **Fournir une flexibilité accrue en ce qui a trait aux ratios** de personnel par rapport aux enfants au sein de groupes d'âge mixtes afin de permettre le déplacement des enfants entre les groupes lorsque cela convient. Le rajustement des ratios des groupes d'âge mixtes harmonisera les règles de la Nouvelle-Écosse avec celles des autres provinces.
- **Simplifier la réglementation au moyen d'améliorations particulières** permettant aux intervenants d'avoir une compréhension uniforme et claire de la réglementation. Ceux-ci ont fait part de points problématiques à l'intérieur de la réglementation qui, selon leurs connaissances et expérience, doivent être modifiés ou abrogés.
- **Apporter des changements à la réglementation pour mieux surveiller les programmes offerts et le programme d'éducation.** À l'heure actuelle, la surveillance est effectuée au moyen d'autoévaluations et le Ministère n'a pas le mandat d'assurer une conformité. L'attribution d'une telle autorité au Ministère assurerait l'observation des meilleures pratiques et une responsabilisation accrue des programmes auprès du gouvernement et du public.
- **Réduire la quantité de détails dans la réglementation et fournir un meilleur encadrement au moyen de directives d'orientation** afin de permettre plus de flexibilité dans la modification des exigences visant les milieux de garde d'enfants lorsqu'il y a lieu, tout en fournissant plus de clarification quand une règle n'est pas claire.

### 2. Formalités administratives

- **Concevoir et mettre en place un régime d'inspection fondé sur le risque** qui modifie la fréquence des inspections et les exigences imposées aux établissements en fonction de leurs antécédents et du risque relatif. Une telle approche entraînerait une utilisation plus efficace des ressources administratives limitées et nous permettrait de gagner du temps grâce aux inspections abrégées. Elle ne signifie pas que les normes seraient abaissées – en fait, elle permet au gouvernement de se concentrer davantage sur les établissements ayant besoin de soutien.
- **Améliorer les processus associés à la réglementation** pour accroître la conformité et rendre les inspections plus efficaces. Les intervenants, les préposés à la délivrance des permis et les exploitants conviennent tous que les nombreux formulaires et processus associés à la conformité peuvent s'avérer déroutants.
- **Songer à encourager la création d'une association professionnelle des éducatrices de la petite enfance (EPE)** qui serait responsable du respect des normes et des classifications. Cela réduirait le fardeau administratif du gouvernement, améliorerait la reconnaissance professionnelle des EPE et pourrait régler les problèmes relatifs à la reconnaissance des travailleuses de l'extérieur de la province.

### 3. Programmes pour enfants d'âge scolaire (après les heures de classe)

- **Exiger que tous les programmes pour enfants d'âge scolaire s'inscrivent et fassent l'objet d'inspections**, ce qui permettra une meilleure surveillance gouvernementale de tous les fournisseurs offrant des services de garde d'enfants d'âge scolaire (notamment des programmes de loisir) et confèrera au Ministère le pouvoir réglementaire de maintenir une surveillance et de prendre des mesures pour assurer la santé et la sécurité des enfants.
- **Créer un ensemble de règles régissant la santé et la sécurité des enfants d'âge scolaire** qui aboutirait à l'adoption de normes minimales en matière de santé, de sécurité et de programmes communes pour tous les programmes, peu importe le type de service, qui allègerait les pratiques existantes vis-à-vis des services agréés de garde d'enfants et qui permettrait une uniformité accrue.

### Tour d'horizon et prochaines étapes

La consultation a révélé au gouvernement que les rapports entre le MEDPE et le secteur de la garde d'enfants sont positifs et le gouvernement veut continuer à s'appuyer sur ces relations positives en prenant certaines mesures immédiates.

Un groupe de travail d'éducatrices de la petite enfance a été chargé de cerner les problèmes et les préoccupations propres aux EPE travaillant au sein de services agréés de garde d'enfants (commerciaux et à but non lucratif), et d'en faire rapport. Nous avons poursuivi le travail relatif au recrutement et à la conservation du personnel, par exemple en annonçant tout récemment l'ajout de places de formation de niveau postsecondaire en éducation de la petite enfance et l'instauration fructueuse d'un projet pilote de reconnaissance des acquis (RDA), qui a permis d'ajouter des personnes supplémentaires ayant une classification de niveau 2 au sein du système.

Le programme de prise en charge avant et après le programme de prématernelle est une nouvelle initiative qui repose sur un nouvel ensemble de normes de prestation des programmes et un nouveau mode de surveillance des fournisseurs de services de loisir et de garde d'enfants. Le modèle s'est avéré fructueux pour simplifier les exigences réglementaires tout en maintenant la santé et la sécurité des enfants dans un programme axé sur les loisirs.

Finalement, nous allons élaborer un plan stratégique pour aborder les principaux enjeux cernés dans le cadre actuel de réglementation et de délivrance des permis.

À mesure que la Nouvelle-Écosse continue d'accroître le secteur de la prématernelle et de la garde d'enfants, nous allons continuer d'évaluer tous les cadres réglementaires qui guident notre travail pour faire en sorte qu'ils soient modernes, efficaces, basés sur les pratiques exemplaires et uniformes, au besoin. Les décisions concernant les recommandations et notre orientation future seront basées sur des pratiques éclairées, des règlements simplifiés et efficaces, ainsi qu'une approche collaborative et relationnelle envers l'octroi de permis. Ensemble, les initiatives continues créeront des conditions qui permettent une plus grande flexibilité tout en maintenant l'accent sur la santé et la sécurité des enfants, qui demeurent notre principale priorité.



© Droit d'auteur de la Couronne, gouvernement provincial  
de la Nouvelle-Écosse 2019

Examen des services agréés de garde d'enfants : Ce qu'on nous a dit  
Éducation et Développement de la petite enfance  
Janvier 2020

ISBN 978-1-989654-27-9